

Postulat pour la création d'un parc canin à Yverdon-les-Bains

En préambule, il est intéressant de savoir que 1040 chiens étaient yverdonnois au 1.1.2025. Pour chacun de ces quadrupèdes, un bipède s'acquitte annuellement d'un impôt communal de 70.- et un autre de 100.- au niveau cantonal. S'agissant d'un impôt et non d'une taxe dédiée, il n'est donc pas pertinent de se demander comment est utilisée cette somme, objet de l'article 4033.00/9100 du budget de la Ville, vu que noyée dans le pot commun. Etant moi-même propriétaire de 2 chiens, force est de constater que la Ville est suffisamment équipée en poubelles dédiées et que, de manière générale, la propreté de la cité n'est pas altérée par nos amis à 4 pattes. Ou que du moins, les Services de la voirie sont en mesure d'y remédier et je les en remercie.

Toutefois, afin d'offrir à ces plus de 1000 contribuables et leurs maîtres un aménagement dédié que bon nombre de grandes villes proposent déjà, j'amène devant ce Conseil la proposition d'aménager un parc canin. Résumée à son maximum, la définition d'un parc canin est une sorte de place de jeux pour chiens, qui s'inscrit dans un espace clôturé où, libérés de leurs laisse, les meilleurs amis de l'homme, peuvent se défouler sous la surveillance de leur maître qui se tient confortablement assis sur un banc au bénéfice d'un ombrage végétal. Un tel aménagement urbain présente des avantages significatifs, non seulement pour les propriétaires de chiens, mais aussi pour l'ensemble de la communauté. Voici quelques arguments qui démontrent en quoi un parc canin peut être bénéfique sur le plan social, environnemental et en termes d'attractivité pour une ville.

- **Socialisation et bien-être physique** : les chiens ont besoin d'interactions régulières avec leurs congénères pour développer des comportements équilibrés. Un parc canin favorise leur socialisation, réduisant ainsi les risques d'agressivité et de comportements indésirables. De plus, courir et jouer en toute sécurité dans un espace dédié répond aux besoins essentiels d'exercices des chiens, ce qui contribue à leur santé globale.
- **Création de communautés** : les parcs canins sont des lieux de rencontre où les maîtres se retrouvent et échangent. Ces interactions renforcent le tissu social local, notamment pour les personnes isolées ou en recherche de contacts, comme par exemple les personnes âgées.
- **Un atout pour les habitants et les futurs habitants** : proposer un parc canin est perçu comme une mesure de bienveillance et d'adaptation aux besoins des habitants. Cela pourrait être de plus un argument supplémentaire pour des familles qui désireraient s'installer à Yverdon-les-Bains.
- **Tourisme et visiteurs** : les voyageurs accompagnés de leurs chiens apprécient les villes qui leur offrent des installations adaptées. Un parc canin peut être un argument supplémentaire pour attirer ce public.
- **Amélioration de l'environnement urbain** : en intégrant des espaces verts dans le parc canin, la Ville peut contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et proposer un lieu de détente esthétique.

Où ?

Si le projet est jugé pertinent, il reviendra bien entendu aux Services de la Ville d'identifier l'endroit le plus adapté pour le réaliser.

Illustration à titre d'exemple :

Situation actuelle (image 1) : Parc des Rives, surface de 250 m². Il s'agit actuellement d'un rectangle clôturé qui sert uniquement de WC pour chiens.

Idée d'aménagement (image 2) : Création de zones d'ombre, installation des bancs et des obstacles/jeux pour chiens et un point d'eau.

Conclusions

Un parc canin n'est pas seulement une infrastructure dédiée aux chiens, mais un outil qui favorise le vivre-ensemble, améliore la qualité de vie des habitants, réduit les nuisances et valorise l'image de la Ville. C'est un investissement stratégique qui répond à des besoins concrets tout en renforçant le sentiment d'appartenance des citoyens à leur commune.

Postulat adressé à la Municipalité :

Pour toutes les raisons évoquées, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer un parc canin à Yverdon-les-Bains.

Laurent Thiémarc, conseiller communal vert'libéral, le 20 février 2025.

